

ment à répandre la bonne volonté et à maintenir la paix. Ainsi que l'a dit le secrétaire d'Etat des Etats-Unis à San-Francisco, le conseil social et économique s'avérera probablement l'organisme le plus important institué par la conférence.

J'ouvre une parenthèse pour rendre hommage à notre propre secrétariat, qui a accompli un travail excellent. J'ai remarqué que, avant-hier soir, l'honorable député de Peel lui a fait ses compliments, et je félicite également le secrétariat de sa revision du chapitre de l'entente définitive de Dumbarton-Oaks, que nous avons soumise à l'assemblée, et qui est devenue le fondement de la constitution du conseil économique et social qui a été adoptée en définitive. Le Canada a lieu de se louer des fonctionnaires civils permanents qui ont rassemblé pour nous les données essentielles à Ottawa, avant notre départ et de ceux qui nous ont accompagnés à San-Francisco et ont accompli la besogne.

Dans la charte il est dit, du commencement à la fin du chapitre instituant le conseil économique et social, que les rapports paisibles et harmonieux entre les nations doivent reposer sur l'égalité des droits et sur le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. A cette fin, les puissances signataires se sont engagées à encourager—et je cite un extrait du document :

a) Le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social;

b) La solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes; et la coopération internationale dans les domaines de la culture intellectuelle et de l'éducation;

c) Le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Le comité économique et social a l'honneur d'avoir pour président sir Ramaswami Mudaliar, un hindou au teint noir, ce qui ne veut pas dire que son intelligence n'est pas égale sinon supérieure à celle de bon nombre de délégués qui se trouvaient à San-Francisco. Quand les journaux américains ont fait mention des personnalités influentes de la conférence, sir Ramaswami Mudaliar fut classé second parmi ceux qui se distinguèrent le plus et nous sommes revenus de cette importante réunion avec la ferme conviction qu'il n'y avait pas de race supérieure et que, indépendamment du teint du visage ou de la langue parlée, tout homme et toute femme peut atteindre les plus hauts sommets, s'il peut jouir des mêmes avantages que ceux des autres races ou couleurs. Pour donner plus de force à cette prétention, je n'ai qu'à lire

la Charte elle-même qui dit que les membres s'engagent, en vue d'atteindre ces buts, à agir, tant conjointement que séparément, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et pour cela les diverses institutions spécialisées créées par accords gouvernementaux et pourvus d'attributions internationales étendues, seront reliées à l'Organisation.

Un tel organisme peut fort bien être l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture approuvée par notre Parlement et actuellement réunie à Québec.

J'insiste là-dessus parce que, en approuvant la résolution qui nous est soumise, nous nous engageons à accomplir une certaine chose. Nous nous engageons, en tant que Parlement et en tant que pays, à procurer et à maintenir un niveau supérieur d'existence et le plein emploi pour tous les Canadiens et c'est là une des contributions que nous apportons au monde pour l'aider à atteindre de telles fins. En conformité avec cette partie de la Charte, les pays reconnaissent que les populations affamées, exploitées et opprimées ne peuvent demeurer pacifiques. Mais la Charte tout entière est un engagement souscrit par les nations qui toutes, bien entendu, conservent en vertu de ce document, leurs pouvoirs souverains. En d'autres termes, chaque signataire conserve sans restriction sa propre juridiction ou autorité politique indépendante. L'absence dans la Charte de toute allusion au droit ou au mode de retrait en constitue un exemple frappant. Une nation peut donc se retirer en tout temps mais, bien entendu, on compte qu'elle mativera sa conduite. Dans ce cas, il faudrait s'en remettre au jugement de l'opinion de l'univers, et cette nation se trouverait alors dans la même situation qu'une nation qui n'aurait jamais participé à l'Organisation et serait assujettie aux mesures prises par l'Organisation si elle menaçait la paix mondiale. Si la conférence des Nations Unies avait eu lieu après le 6 août, au lieu d'avoir eu lieu avant l'ère de la bombe atomique, on aurait peut-être modifié la disposition visant le pouvoir souverain illimité que conservent les diverses nations. Sans doute, plusieurs délégués partageaient-ils les vues du premier ministre Soong de Chine qui, quelque temps avant la conférence, déclarait :

Les échecs du passé n'ont pas diminué notre espoir: celui qui, des souffrances et des sacrifices de la présente guerre, naîtra un instrument mondial efficace chargé de rendre et d'exécuter la justice. Pour obtenir un tel gouvernement international, la Chine, de même que toutes les autres nations éprises de liberté, cédera avec joie, le cas échéant toute partie de ses pouvoirs souverains.

Mais, en juin 1945, la majorité des nations n'étaient pas prêtes à aller si loin. Il se peut